



DÉLIBÉRATION

N° CS-2024-29

OBJET : DM 2 Budget AC 2024

Membres en exercice : **26**
 Membres présents : 23
 Membres ayant donné procuration : **2**
 Votes contre : 0
 Votes pour : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq Juillet., le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle d'Estang, sous la présidence de **Philippe SAUQUES, Président.**

Secrétaire de séance : Joël LABURTHER

Membres présents ou représentés : DUFFAU Jean-Claude, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, TINTANE Isabelle, DELHOSTE Pierre, LABURTHER Joël, DAVID Christian (pouvoir à Claude VETTOR), NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia, SAINT-LANNES Claude, DUPRAT Cathy, LAGOUANELLE Jean-Noël, PRENERON Laurent, CASTERA Guy, DARTIGUE Christian, SAUQUES Philippe, TROTТА Pascal, LATAPIE Arnaud, BARSACQ Franck, DUPUY Alain, EXPERT Didier, FRENOT Thierry, MAURAS Marie-Claude (Pouvoir à Pascal TROTТА).

DELIBERATION :

Décision modificative 2 Budget AC 2024

Le Président propose une décision modificative du budget AC pour équilibrer le budget principal.

CHAPITRE		DESIGNATION	DEPENSES / RECETTES	
ARTICLE			Augmentation des crédits	Augmentation des crédits
65	658	SECTION FONCTIONNEMENT		
		Reversement budget principal	510 €	
70	704	Travaux		510 €
		TOTAL	510 €	510 €

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité la décision modificative du budget AC ainsi présentée.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
 Le Président,
 Philippe SAUQUES

